

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 03 avril 2023

23. Budget annexe « Hôtels d'entreprises » – Compte financier unique – Exercice 2022.

Délibération 2023-04-03-043

Monsieur Eric HERBET, titulaire d'un pouvoir, ne prend pas part au vote.

Rapport

Rapporteur	M. LEGER
Nombre de conseillers en exercice	84
Nombre de conseillers présents	59
Nombre de pouvoirs	9
Nombre de votants	68

Monsieur le Président cède la parole à Monsieur Bruno LEGER, Vice-Président en charge du budget et des finances, qui présente le projet de compte financier unique du budget annexe « Hôtels d'entreprises Inter Caux Vexin ». Celui-ci laisse apparaître les résultats suivants :

- En section de fonctionnement
 - o Dépenses : 517 085,02 €
 - o Recettes : 518 644,43 €

soit un excédent de clôture de 1 559,41 €

- En section d'investissement
 - o Dépenses : 27 280,88 €
 - o Recettes : 447 939,62 €

soit un excédent de clôture de 420 658,74 €

L'exercice 2022 présente un excédent global de 422 218,15 €

Délibération

Après en avoir débattu, le Conseil Communautaire, sous la présidence de Monsieur Jacques NIEL, Conseiller titulaire de St Jean du Cardonnay et doyen de l'Assemblée, adopte, à l'unanimité, le présent compte financier unique de l'exercice 2022 (Cf PJ n°11).

Nombre de votants	68
Votes pour	68
Votes contre	0
Abstention	0

Pour ampliation conforme,
Le Président de la Communauté,

Éric HERBET



Accusé de réception en préfecture
076-28007049-2023-04-03-043-DE
Date de transmission : 12/04/2023
Date de réception préfecture : 12/04/2023

Emmanuel GOSSE